

FICHE A RENVoyer :

→ au S4 (46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13) : agrégés et tous les détachés

→ au SNES académique : toutes les autres catégories.

PEGC : demander la fiche spécifique à votre section académique

Avancement d'échelon 2009/2010

DISCIPLINE

ACADÉMIE

Catégorie Chaire sup. Agrégé Certifié A.E.
 C.H.E. C.P.E. C.O.-Psy D.C.I.O.

SITUATION 2009/2010

TITULAIRE HORS-CLASSE OUI NON
 STAGIAIRE PAR CONCOURS
 STAGIAIRE PAR LISTE D'APTITUDE

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales

Sexe

H ou F

Date de naissance

Prénoms Nom de naissance

Adresse personnelle

Code postal [][][][][][] Commune

N° de téléphone personnel [][][][][][][][][][][][][][][][] Courriel

N° de téléphone mobile [][][][][][][][][][][][][][][][] En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat.

Établissement d'exercice [CODE] [][][][][][][][][][][][][][][][]

VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

Les notes prises en compte sont celles de l'année 2008/2009

Note pédagogique (sur 60) Date de la dernière inspection [][][][][][][][][][][][][][][][]

Note administrative (CPE et CO-Psy : sur 20 ; A.E. : sur 100 ; autres cat. : sur 40) Date d'entrée dans le corps [][][][][][][][][][][][][][][][]

SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique A ou B

A Dans le corps actuel, vous êtes titulaire

- Échelon dans ce corps [][][][][][][][][][][][][][][][]
- Date d'accès à cet échelon [][][][][][][][][][][][][][][][]
- Mode de promotion à cet échelon :
Grand choix Choix Ancienneté Reclassement
- Si cet échelon est acquis par reclassement, reliquat d'ancienneté dans l'échelon à la date du reclassement
[][][][][][][][][][][][][][][][]
a m j

→ JOINDRE le dernier arrêté de promotion ou l'arrêté de reclassement

B Dans le corps actuel, vous êtes stagiaire

- Ancien corps
- Échelon dans l'ancien corps [][][][][][][][][][][][][][][][]
- Date d'accès à cet échelon [][][][][][][][][][][][][][][][]
- Mode de promotion à cet échelon :
Grand choix Choix Ancienneté Reclassement

→ JOINDRE le dernier arrêté de promotion

AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ

(cf. art. « notations et avancement » pp. 9-10)

Pour connaître la liste des établissements y ouvrant droit, consultez le BO n° 10 du 8/03/2001. Si vous exercez, même partiellement, dans un de ces établissements, joignez à cette fiche le détail de vos affectations depuis l'année scolaire 1999/2000 (précisez le ou les établissements d'exercice) et indiquez à chaque fois la quotité de service effectuée dans ledit ou lesdits établissements.

Si congé ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon

Type du congé

Début du congé [][][][][][][][][][][][][][][][]

Date de la réintégration [][][][][][][][][][][][][][][][]

N° SNES
(voir carte syndicale)

Cotisation remise

le / /

Académie :

Nom(s) figurant sur la carte

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : Signature :